



CONQUES
EN ROUERGUE

Projet de transfert du chef-lieu de la
commune de Conques en Rouergue, de
la commune déléguée de Conques vers
la commune déléguée de Saint-
Cyprien-sur-Dourdou

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 18/09/2023 au 04/10/2023

Christian SOULIE Commissaire Enquêteur

christiansoulie@gmail.com



Table des matières

1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE SYNTHESE DE L'ENQUÊTE.....	2
2 – PRESENTATION DU PROJET.....	3
2.1 – NATURE DU PROJET.....	3
2.2 – CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
2.3 – DESCRIPTION DE L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE	5
2.3.1 – <i>Le projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou</i>	5
2.4 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	6
2.4.1 – <i>Organisation</i>	6
2.4.2 – <i>Publicité</i>	6
2.4.4 – <i>Visite des lieux</i>	9
2.4.5 – <i>Réception du public</i>	11
3 – AVIS ET CONCLUSIONS	12
3.1 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	12
3.1.1 – <i>Information du public</i>	12
3.1.2 – <i>Dossier d'enquête</i>	12
3.2 – OBSERVATIONS FORMULEES PENDANT L'ENQUETE	13
3.4 – AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	32
4 – ANNEXES.....	36
4.1 ARRETE DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON.....	37
4.2 ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF	40
4.3 PLAN DE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA MAIRIE DE SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU	42
4.4 PROJET DE TRAVAUX MODIFICATIF	43
4.5 DELIBERATION DE LA COMMUNE DE CONQUES EN ROUERGUE DU 25 MAI 2021	44
.....	44
.....	45
4.6 DELIBERATION DE LA COMMUNE DE CONQUES EN ROUERGUE DU 15 DECEMBRE 2021.....	46
.....	47
4.7 DELIBERATION DE LA COMMUNE DE CONQUES EN ROUERGUE DU 25 OCTOBRE 2022.....	49
.....	50
4.8 PARUTION DANS LA PRESSE LOCALE	50
.....	54
4.9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EFFECTIF DU PERSONNEL	54



1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

Date de désignation du commissaire enquêteur par la Préfecture de l'Aveyron :	Décision du 04 août 2023 n°1220230804-00001
Commissaire enquêteur :	Christian SOULIE
Objet du dossier soumis à enquête publique	Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou
Date de l'arrêté portant ouverture de l'enquête	Arrêté du 04 août 2023 modifié le 29 août 2023
Autorité organisatrice de l'enquête publique	Préfecture de l'Aveyron Direction de la Citoyenneté et de la Légimité. Service de la Légimité
Maître d'ouvrage	Commune de Conques en Rouergue
Réalisation des documents mis à l'enquête	Commune de Conques en Rouergue
Date et durée de l'enquête	18 jours du 18/09/2023 au 04/10/2023
- Dossier d'enquête consultable	- Dossier papier : mairie de Conques en Rouergue siège de l'enquête - Mairies déléguées de Noailhac, Grand Vabre, Saint Cyprien sur Dourdou - Version informatique : accessible depuis le site web de la commune de Conques en Rouergue
Permanences du commissaire enquêteur	5 permanences de demi-journée : 27 visiteurs cf. tableau avec les dates et lieux en page 11
Publicité de l'enquête	Annonces légales dans les journaux Centre Presse et la Dépêche du midi, affichage dans les mairies, site internet de Conques en Rouergue
Prolongation de l'enquête	☒ Non ☐ Oui
Réunions publiques	☒ Non ☐ Oui
Nombre d'observations écrites	55 dont, 24 sur les registres, 9 par mail et 22 par courrier
Date post-enquête	Remise du rapport d'enquête et des conclusions : 19/10/2023

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE

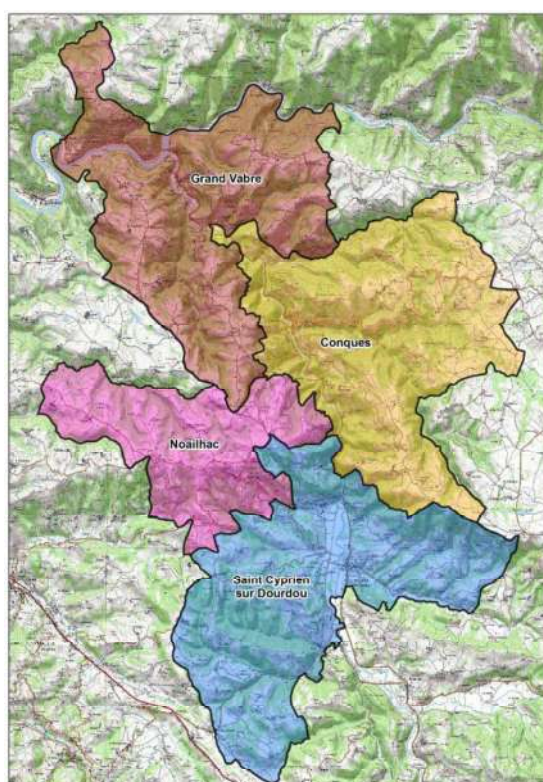


2 – PRESENTATION DU PROJET

2.1 – Nature du projet

Créée en janvier 2016, la commune nouvelle de Conques en Rouergue était issue de la fusion de 4 communes, à savoir CONQUES, SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, GRAND VABRE et NOAILHAC

Le village de CONQUES est le chef-lieu de la nouvelle commune



Aujourd'hui la commune nouvelle compte 1586 habitants repartis de la façon suivante au dernier recensement :

- CONQUES : 240h
- GRAND VABRE : 367h
- SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU : 830h
- NOAILHAC : 149h

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



Le projet consiste à déplacer le chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune de Conques vers la commune de Saint Cyprien sur Dourdou.

Dans le cadre de ce transfert, le secrétariat de la commune qui comprend 3 personnes se déplacera à Saint Cyprien sur Dourdou avec une secrétaire qui assurera plusieurs fois par semaine la permanence dans les trois communes déléguées.

Cette opération se traduira par la rénovation et l'agrandissement du bâtiment de la mairie de la commune chef-lieu de Saint Cyprien sur Dourdou.

En ce qui concerne le bâtiment de la commune de Conques, il sera vendu à la communauté de Conques-Marcillac pour y loger le syndicat d'initiative et financer en partie le nouveau bâtiment.

2.2 – Cadre Réglementaire

Cette enquête est régie par :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2112-2 et suivants
- Le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R 1343 à R 134-1 2 ;
- Le décret du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Aveyron
- Le décret du 6 mai 2021 nommant Madame Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la Préfecture
- L'arrêté préfectoral n°2015-323-01 BCT du 19 novembre 2015 portant création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Conques-en Rouergue
- La délibération du 25 octobre 2022 du conseil municipal de Conques-en-Rouergue sollicitant l'ouverture d'une enquête publique pour procéder au changement de chef-lieu de la commune nouvelle de Conques-en-Rouergue
- La délibération du 12 juillet 2023 du conseil municipal de Conques-en-Rouergue relative à l'enquête publique préalable au changement de chef-lieu de la commune nouvelle de Conques-en -Rouergue



2.3 – Description de l’objet de l’enquête publique

2.3.1 – Le projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

La commune nouvelle a été créée en 2016 et a fonctionné avec les anciens conseils municipaux jusqu'en 2020.

En 2020 de nouvelles élections ont eu lieu et une nouvelle municipalité de 23 membres a été élue.

Le nouveau conseil municipal a donc décidé à l'unanimité de changer le chef-lieu de la nouvelle commune pour le transférer de Conques à Saint Cyprien sur Dourdou.

Cette décision de transférer le chef-lieu donne à la nouvelle mairie l'opportunité de revoir les conditions d'accueil des habitants de la commune nouvelle.

Le choix a été fait de conserver les mairies déléguées dans un souci de proximité avec les habitants de la commune nouvelle.

Il y a 3 communes déléguées (Grand-Vabre, Conques, Noailhac) et un chef-lieu : St Cyprien. La nouvelle commune travaille en partenariat avec des communes avoisinantes à une labélisation de grand site d'Occitanie et de grand site de France. Ce travail est fait avec l'ADAPT (**association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées**) qui préconise l'existence d'un office de tourisme digne du territoire de Conques Marcillac pouvant recevoir un public nombreux et offrir également un espace de visite immersif grâce aux nouvelles technologies.

Cette opération est bénéfique à plusieurs niveaux selon la nouvelle municipalité :

- La proximité puisque chaque commune conserve une mairie déléguée dans lesquelles seront assurées des permanences.
- L'accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite car tous les étages seront desservis par un ascenseur.
- La suppression de la chaudière au fioul remplacée par une pompe à chaleur et la disparition de l'éclairage traditionnel remplacé par un éclairage avec des leds moins consommatrices d'électricité.
- « Certains services municipaux ne seront pas supprimés. Ainsi la mairie annexe de Conques située au centre du village sera toujours ouverte au public aux mêmes horaires qu'avant ».

En ce qui concerne le coût de cette opération, il est évalué à 1 027 946,45€ HT auquel il faut ajouter les frais de déménagement et l'agencement de la nouvelle mairie soit 46 000€ HT. Le dossier soumis à l'enquête détaille les plans du futur bâtiment de la mairie de St Cyprien.



2.4 – Déroulement de l'enquête

2.4.1 – Organisation

Cette enquête a été prescrite par l'arrêté Préfectoral n° 122023-08-04-00001 en date du 4 août 2023 de Monsieur le préfet de l'Aveyron (voir copie de l'arrêté en annexe), modifié le 29 août, arrêté Préfectoral n° 12-2023-08-29.00006.

En son article 5, cet arrêté désigne, Christian SOULIE, pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.

2.4.2 – Publicité

Un avis au public faisant état de la mise à enquête publique préalable au projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou a été affiché dans les 3 communes déléguées et au siège de l'enquête.

L'avis a été publié dans les journaux

- « Centre Presse » du 9 septembre et du 22 septembre 2023
 - « La Dépêche du midi » du 9 septembre et du 22 septembre 2023
- (Voir copie des annonces en annexe)

L'affichage de l'avis d'enquête a été effectif dans les mairies déléguées de :

- Conques siège de l'enquête
- Noailhac
- Grand Vabre
- Saint Cyprien sur Dourdou

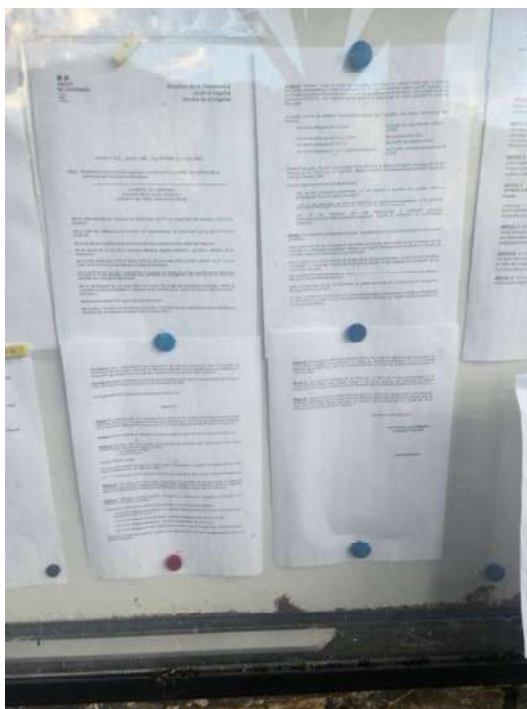
Voir photos

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

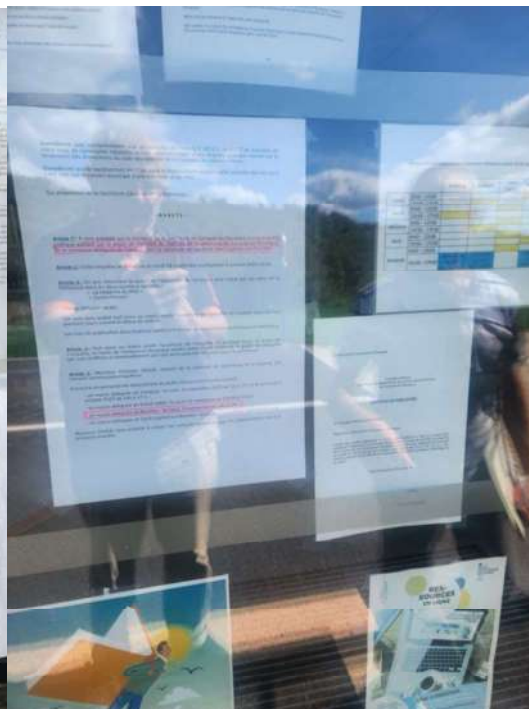
Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



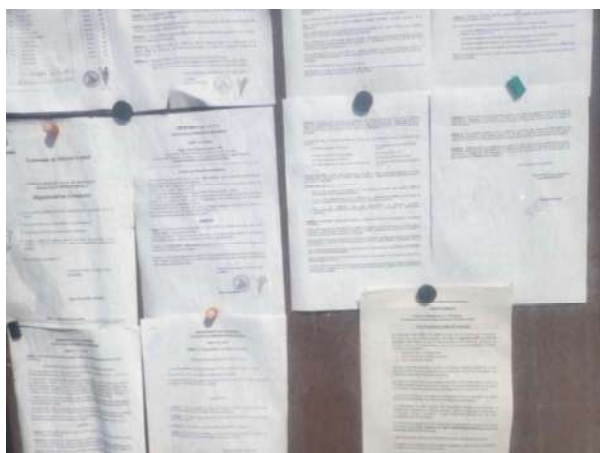
CONQUES



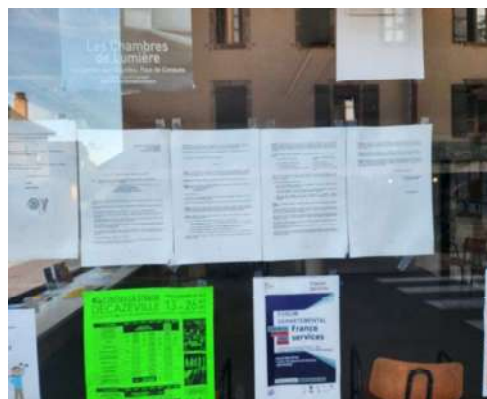
NOAILHAC



GRAND VABRE



SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



Sur le site internet de la commune de Conques, le dossier était consultable et il était possible d'adresser au commissaire enquêteur ses observations grâce à une adresse électronique dédiée ou par courrier.

2.4.3 – Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête réalisé par la commune de Conques en Rouergue proposé à la consultation du public était composé comme suit :

- Une présentation du projet comprenant :
 - Les raisons du projet
 - La présentation du projet
 - Le coût du projet
- Un extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 12 juillet 2023 concernant la procédure de mise à enquête publique préalable au changement de chef-lieu de la commune nouvelle de Conques en Rouergue
- Un extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2021 concernant le lancement de la procédure de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration de la mairie de Saint Cyprien sur Dourdou
- Un extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 15 décembre 2021 concernant
 - La vente du bâtiment abritant le siège de la mairie de Conques en Rouergue
 - La désaffectation et le déclassement du domaine public communal
 - La détermination du prix de vente
- Un extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 concernant la mise à enquête publique nécessaire au déménagement du chef-lieu de la commune nouvelle
- Des études techniques et des plans du projet avec un comparatif entre l'existant et le projet tendant à démontrer que le projet avait des vertus écologiques importantes
- L'arrêté préfectoral du 4 août 2023 définissant les modalités de l'enquête publique
- L'arrêté préfectoral du 29 août 2023 portant modification d'une date de permanence du commissaire enquêteur



- Quatre registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, et destinés à recevoir les éventuelles observations du public.

Ainsi constitué, ce dossier d'enquête en 4 exemplaires a été mis à la disposition du public pendant la durée intégrale de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre idoine.

2.4.4 – Visite des lieux

Une visite des lieux a été réalisée le 28 septembre 2023.

Elle a permis au commissaire enquêteur de constater que :

- Le bâtiment adjacent à la mairie a été démoli et devra être reconstruit alors que dans le projet initial il devait être rénové. (Cf. photos)
- De plus les travaux de mise à niveau non prévus vont coûter 27 233,70 € HT (cf. annexes).



La nouvelle mairie située en bordure de l'axe principal pourra bénéficier de places de parking sur une petite place derrière le bâtiment et d'un grand parking de l'autre côté de la route.



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



2.4.5 – Réception du public

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, en mairies déléguées de Conques de Noailhac de Saint Cyprien sur Dourdou et Gand Vabre aux jours et heures suivantes :

- Lundi 18 septembre, et mercredi 4 octobre de 14h00 à 17h à conques
- Mardi 19 septembre 2023, de 14h00 à 17h00 à Noailhac
- Jeudi 28 septembre 2023, de 9h00 à 12h00 à Saint Cyprien sur Dourdou
- Jeudi 28 septembre 2023, de 13h30 à 17h30 à Grand Vabre

Dans chaque mairie une salle a été mise à la disposition du commissaire enquêteur. Les conditions matérielles offertes étaient satisfaisantes et ont permis au commissaire enquêteur de réaliser sa mission dans de bonnes conditions.



Exemple de salle mise à disposition à Saint Cyprien sur Dourdou



3 – AVIS ET CONCLUSIONS

3.1 – Organisation et déroulement de l'enquête

3.1.1 – Information du public

Conformément aux textes en vigueur, comme a pu le vérifier le commissaire enquêteur, le public a été informé de la tenue de cette enquête par voie de presse (cf. annexes), sur internet, sur le site de la mairie de Conques en Rouergue dans les formes réglementaires, ainsi que par voie d'affichage dans les 3 mairies déléguées et à la mairie de Conques, siège de l'enquête. De même, selon l'article 5 de l'arrêté préfectoral, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, dans les mairies déléguées et dans la mairie siège de l'enquête, aux jours et heures prescrites.

Commentaire du commissaire

Notons que la commune nouvelle a fait une seconde parution sur la presse locale, ce qui n'a pas de caractère obligatoire.

3.1.2 – Dossier d'enquête

Le dossier soumis à l'enquête, dont le détail de la composition est spécifié dans la partie rapport (voir paragraphe 2.4.3 de la partie rapport), était conforme aux dispositions réglementaires.

Clair et très bien documenté, ce dossier fournissait au public les informations nécessaires et suffisantes pour qu'il puisse se forger un jugement sur ce dernier.



3.2 – Observations formulées pendant l'enquête

Il y a eu plusieurs observations durant l'enquête :

Commentaire du commissaire

Notons que les remarques et observations arrivées par mail ont été reprises en intégralité car elles étaient uniquement conservées sur l'ordinateur du commissaire, alors que les courriers et les observations sur les registres peuvent être consultés dans leur intégralité. C'est la raison pour laquelle un simple résumé de ces dernières est consigné dans le rapport.

- **Monsieur GOURMELON (Conques) Registre et courrier joint**

- Manifeste sa surprise quant au manque d'information sur cette enquête
- Il est contre la vente de la mairie de Conques

Commentaire du commissaire

Le dossier particulièrement bien documenté permettait à tout un chacun de comprendre l'opération. Les plans et les photos donnaient une idée précise de l'évolution de ce projet..

- **Monsieur ROLS Joël, (Conques) registre**

- Précise qu'il n'habite pas dans le village mais qu'il paye des impôts et trouve dommage que des bâtiments propriétés de la commune soient vendus sans que la population soit au courant.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur ROLS Patrick (Conques) registre**

- Considère qu'il est insuffisamment informé des projets de la nouvelle mairie qui semble vouloir vendre plusieurs bâtiments ce qui représente des sommes conséquentes et la population devrait être tenue au courant.
- Il craint que beaucoup de services partent à Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



- **Madame LOTHAR Eva (Conques)** [registre, courrier](#)

- Habitante de Conques après avoir réhabilité une maison en ruine déplore le manque d'information sans possibilité d'avoir accès aux dossiers correspondants.
- Elle déplore également l'état de la voirie et l'abandon de structures existantes.
- Avec la nouvelle équipe, la vente des bâtiments communaux se fait sans aucune consultation des habitants du village.

Commentaire du commissaire

La première permanence s'est tenue à la mairie déléguée de Conques et aucun document n'avait été imprimé, ce qui a été fait immédiatement. Une version électronique du dossier a été publiée sur le site de Conques qui est pour le moment le chef-lieu de la commune nouvelle de Conques en Rouergue.

- **Madame GODOT Ludmila (Conques)** [registre](#)

Elle rappelle qu'une lettre signée par plusieurs habitants pour manifester leur insatisfaction et demander des explications a été adressée à Monsieur le Maire en 2022 et est restée sans réponse (une copie est dans le registre et en annexe).

Elle signale qu'il n'y aura plus de salle de réunions ni d'exposition pour la population locale.

En ce qui concerne l'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite, il existe une rampe d'accès.

Elle s'interroge sur la nécessité de déplacer les archives.

Commentaire du commissaire

La lettre signée par les habitants ne concerne pas l'enquête.

Pour ce qui est de l'existence d'une salle de réunion, la mairie est la seule à pouvoir donner une réponse.

Il existe effectivement une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite qui se termine malheureusement par plusieurs marches.

- **Mesdames SCEPE Marie et Deuesca (Conques)** [registre](#)

- Elles rappellent que plusieurs locaux du village ont été vendus sans en avertir la population locale.
- La vente du local de la mairie de Conques va être vendue à la communauté de communes de Marcillac à quel prix et quand.
- L'accès pour les personnes à mobilité réduite existe dans les locaux actuels.
- Quel est le montant des travaux de la mairie de Saint-Cyprien-sur-Dourdou ?
- Quid d'une salle de réunion à Conques.
- Pourquoi on ne nous présente pas une balance des avantages et inconvénients du transfert du chef-lieu ?



Commentaire du commissaire

Le local de la mairie de Conques va être vendu à la communauté de communes de Marcillac et constituera l'essentiel de l'apport de la commune nouvelle pour l'aménagement du bâtiment de la future mairie de la commune nouvelle.

Le montant des travaux est évalué dans le dossier, malheureusement celui-ci sera plus important car il a fallu tomber la maison attenante pour des problèmes de sécurité.

Il existe un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Nous n'avons pas vu de réponses aux deux questions suivantes.

- **Madame DUCLOS Valérie (Conques)** [registre](#)

Des biens de la commune de Conques sont vendus sans information préalable et la population est mise devant le fait accompli.

Au fil des années les services publics disparaissent et après le transfert de la mairie il ne restera que le service postal, jusqu'à quand ?

Le patrimoine de Conques est vendu pour financer d'autres structures sur d'autres communes alors que cet argent devrait rester sur Conques pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur et madame RAMOS (Conques)** [registre](#)

Que va devenir Conques lorsque on aura vendu tous les biens de la commune.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame DELAGNES SAVIGNON Christiane (Conques)** [registre](#)

Elle pense que le transfert est déjà acté et que l'enquête est un leurre.

Pas de concertation de la population, tous les services de proximité disparaissent, vente du patrimoine de Conques, mauvaise gestion de l'argent public, coût de l'étude pour le Grand Site, plus de salle de réunions ni de salle d'exposition, pourtant des infrastructures existent.

Commentaire du commissaire

Le commissaire a été contacté en février pour réaliser l'enquête, mais le dossier n'étant pas prêt celle-ci a été reportée à septembre.



- **Madame FAU Geneviève (Conques)** [registre](#)

Opposée à la création de la commune nouvelle, elle est également hostile au projet de transfert du chef-lieu car l'avenir des mairies déléguées n'est pas garanti.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur BIENFAIT François (Conques)** [registre](#)

Il dresse la liste des motifs d'insatisfaction :

- Manque d'informations des habitants,
- Mauvais entretien de différents chemins et des rues du bourg,
- Village en train de mourir du fait de la disparition des services publics
- Et enfin qui va payer la mairie de Saint Cyprien.

Commentaire du commissaire

Il prend acte. La disparition des services publics est du fait des administrations.

- **Monsieur GAILLAC Germain (Conques)** [registre](#)

Beaucoup de bâtiments et de services ont quitté Conques. Que va devenir Conques ?

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur GAILLAC Charles et Alice (Conques)** [registre](#)

L'argent public est facilement dépensé par des élus et à la fin ce sont les contribuables qui payent.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur FONTVIEILLE Damien (Conques)** [courrier registre](#)

Il réfute tous les éléments invoqués pour justifier le transfert du chef-lieu :

- La disparition d'une salle de réunion qui participait à la vie associative et culturelle de Conques
- le manque de places de parking qui peut être réglé par un marquage au sol
- l'accès handicapé qui n'est soi-disant pas suffisant alors qu'il existe et qu'il suffit de l'améliorer
- L'Office du tourisme actuel qui serait transformé en mairie déléguée mais qui n'a pas d'accès handicapé et de place pour les véhicules amenant des handicapés



Il constate un déclin de la qualité de vie et d'accueil à Conques qui selon le maire délégué doit être considéré comme une « entreprise touristique et commerciale ».

La commune nouvelle a été imposée sans consultation des habitants qui y étaient opposés. Le maire délégué a « une peur phobique de ses concitoyens ».

Une association regroupant une quinzaine d'habitants n'a pas pu voir le jour.

Il y avait une épicerie utile aux pèlerins qui n'a pas été soutenue par la mairie lorsqu'elle a eu un problème de bail commercial avec le propriétaire.

En ce qui concerne le parking des véhicules, il cumule de nombreuses critiques et en particulier en ce qui concerne le paiement que doivent acquitter les habitants hors bourg lorsqu'ils doivent se rendre au village (cimetière, élections).

Concernant l'entretien et l'aspect du village celui-ci a été confié à une société privée en complément des ouvriers municipaux et l'ensemble n'est pas satisfaisant.

L'ancienne gendarmerie aurait pu accueillir les saisonniers qui travaillent à Conques.

Enfin l'obtention du label Grand Site de France imposera des contraintes supplémentaires qui n'amènent rien à la vie locale.

Monsieur FONTVIEILLE termine son courrier en rappelant les principes fondamentaux de la charte de la commune nouvelle qui gagnerait à être respectés.

Commentaire du commissaire

Il prend acte des arguments développés dans ce courrier. Tous ne concernent pas le projet de transfert du chef-lieu.

- **Madame PLASSAR Maryvonne (Conques)** [courrier](#)

« Conques est le chef-lieu historique et le demeure, Saint-Cyprien étant le lieu du chef ». Les décisions de la commune nouvelle sont prises sans tenir compte de l'avis des habitants.

Madame PLASSARD joint à son courrier une fiche de « Contribuables Associés » qui notent les communes. Conques-en-Rouergue est très mal noté : 2/20 note de dépense, 9,8/20 note de santé financière.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame FAU Eliane (Conques)** [courrier](#)

Elle considère que ce projet va avoir un coût élevé pour la commune alors qu'il y a des postes plus prioritaires tel que l'entretien de la voirie et les accès aux parkings.

Elle déplore également le manque d'information et de réunions de la part des élus locaux.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.



- **Monsieur TAPIE Michel (Conques)** [courrier](#)

Il n'est pas d'accord avec le projet de déplacement du chef-lieu à Saint-Cyprien. La mairie devrait rester à Conques dans un bâtiment payé avec les impôts de Conques.

Conques a besoin d'une salle des fêtes et les rues ont besoin de réparations.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur DOMERGUE Gérard (Conques)** [courrier](#)

Idem Monsieur TAPIE Michel.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame CASTELBOU Yolande et Martine (Conques)** [courrier](#)

Elle est offusquée que le chef-lieu soit déplacé à Saint-Cyprien sans aucune concertation de la population de Conques. Où pourront se réunir les associations du village ?

« Où s'arrêtera cette folie ? » après avoir vendu la gendarmerie, l'ancienne école la porte de la Vinzelle.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame LAFOND Sabine (Conques)** [courrier](#)

Elle déplore le manque d'information de la part du maire, elle a eu connaissance des projets de la commune nouvelle que récemment et la vente du bâtiment à l'Office de tourisme va entraîner la disparition de la salle des fêtes ainsi que la salle d'exposition.

Les raisons invoquées pour justifier le déplacement du chef-lieu ne sont pas bonnes. La mairie a bien un accès pour handicapé qu'il suffirait de mettre aux normes actuelles, en ce qui concerne les places de parking, des travaux fort chers ont été faits et ont abouti à la disparition de 50 places.

Obtenir le label Grand Site de France devrait faire augmenter la fréquentation de 30% soit 150 000 visiteurs de plus.

Où vont-ils stationner ? Comment vont-ils pouvoir se restaurer ?

Aujourd'hui on n'est pas capable de répondre à ces questions, qu'advient-il demain ?

Accueillons d'abord récemment ceux qui viennent aujourd'hui

La nouvelle commune devait servir à mutualiser les ressources et c'est tout l'inverse qui se passe avec appel à des entreprises privées sans contrôle de leur travail, achat de matériel non adapté.

Les travaux de la nouvelle mairie à Saint-Cyprien ont rencontré des imprévus dont on n'a pas eu connaissance du montant.

Enfin dans le dossier on a une carte qui montre que Conques est au centre de la nouvelle commune.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



Commentaire du commissaire

Il prend acte en précisant que le coût des imprévus liés à la construction de la nouvelle mairie n'était pas connu au moment de la constitution du dossier.

- **Monsieur LASCOUMES Yves (Conques)** [courrier](#)

Conques a donné son nom au canton et sa notoriété nationale et même internationale sont incontestables.

Depuis Conques n'a cessé de perdre son attractivité :

- Agence postale communale à la place de la poste
- Gendarmerie fermée
- Direction de l'équipement supprimée
- École communale transférée à Saint-Cyprien
- Et maintenant transfert du chef-lieu à Saint-Cyprien

Tous ces services ont disparu et les emplois qui y étaient associés aussi.

Laisser le chef-lieu à Conques eu égard à sa notoriété est un geste symbolique.

Commentaire du commissaire

Il prend acte en précisant que Conques n'est plus un canton depuis plusieurs années. De plus la poste, la gendarmerie, l'équipement et l'école sont des services publics dont le sort est décidé par leur administration nationale ou départementale.

- **Monsieur EYGENRAAM Yvo (Conques)** [courrier](#)

Ce projet n'a pas été communiqué à la population mais il est tellement avancé qu'il est impossible à inverser.

Sur le plan financier depuis toujours les 12 bâtiments municipaux ont été entretenus par la municipalité de Conques et aujourd'hui ils sont vendus rapidement à prix bas sans que les gens puissent faire d'autres propositions.

La future mairie à Saint-Cyprien sera à la charge de tous les citoyens de la nouvelle commune ce qui est injuste.

En vendant tous ces bâtiments au centre de Conques on altère l'attractivité du village ce qui n'est pas l'intérêt des résidents.

Il serait préférable de « réparer » Conques et de réfléchir avec la population à de nouveaux plans.

Commentaire du commissaire

Il prend acte



- **Madame LOTHAR Eva (Conques)** [courrier](#)

Il y a quelques années le village était une entité avec tous les services publics et de nouveaux habitants s'installaient.

Aujourd'hui tout est parti et le village est de plus en plus mal entretenu avec des équipes d'entretien qui « confondent les plantes nuisibles avec les plantes d'ornement ».

La nouvelle équipe municipale vend des bâtiments sans consulter les habitants du village.
« Sans Conques il n'y a pas de Conques-en-Rouergue ».

Commentaire du commissaire

Il prend acte

- **Madame LAFOND Sabine (Conques)** [courrier](#)

Depuis la création de la commune nouvelle Conques a perdu tous les services publics et la nouvelle municipalité a bradé plusieurs bâtiments du village sans en informer les habitants.

Cela continue puisque maintenant c'est la mairie que l'on va vendre. Ce qui aura pour conséquence de perdre la salle des fêtes et la salle d'exposition, outils indispensables à l'animation du village.

Dans le même temps dans la nouvelle mairie de Saint-Cyprien les associations locales bénéficieront de bureaux et de salle de réunion.

Les raisons invoquées pour le changement de chef-lieu sont erronées. La mairie de Conques a bien un accès pour les personnes à mobilité réduite et au pied de la mairie il y a 2 places de parking handicapé.

Commentaire du commissaire

Il prend acte. Il a pu vérifier qu'il existe un accès pour handicapé et il y a 2 places de parking handicapé.

- **Madame BAY... Alice (Conques)** [courrier](#)

Conques a besoin de la salle des fêtes et de la salle d'exposition.

Mme Bay... est totalement opposée au transfert du chef-lieu à Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commentaire du commissaire

Il prend acte

- **Monsieur GARREAU Thierry (Conques)** [courrier](#)

L'ancien maire avait préparé le terrain pour la constitution de la future commune qui allait mettre en minorité la commune de Conques.

Le maire délégué actuel ne considère pas bien les habitants surtout ceux qui ont acheté leur maison en disant « qu'ils ne sont pas d'ici ».

« Pour quoi et pour qui est bâtie cette nouvelle commune »

On dilapide le patrimoine du village.

Commentaire du commissaire

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



Il prend acte

- **Monsieur LEPAGE Dominique (Conques)** [courrier](#)

Depuis plusieurs années il y a un manque de concertation des élus et « un mépris affiché pour le débat démocratique ».

L'enquête publique semble être le seul moyen de se faire entendre pour dénoncer la gestion catastrophique de la mairie qui engage des dépenses hors de proportion avec les capacités financières de cette commune.

« Le conseil municipal est de toute évidence une chambre d'enregistrement ».

Commentaire du commissaire

Il prend acte

- **Monsieur LEPAGE Claude (Conques)** [courrier](#)

Il a pris connaissance du courrier de Monsieur **PAMELA** Jérôme qu'il approuve, il tient à ajouter 2 points :

- Conques est inscrit à la liste du patrimoine de l'UNESCO au titre de chemin de St Jacques et va se voir attribuer le label de Grand Site de France et a été labellisé « Ville et métier d'art ». Dans ce cadre Conques doit disposer d'infrastructures adéquates pour accueillir des artistes des artisans et du public ce qui est loin d'être le cas avec la disparition de la salle d'exposition.
- La vente de l'ancienne école va entraîner la disparition de la poste ce qui est incompatible avec la stature internationale du village.

Commentaire du commissaire

Il prend acte tout en rappelant que la décision de fermer la poste appartient à la poste

- **Monsieur BESSES Danielle (Conques)** [courrier](#)

Conques n'est pas un village comme les autres du fait de son histoire et de sa renommée. Ce village est situé au centre de la commune nouvelle donc idéalement placé.

La décision de transférer le chef-lieu n'a aucune justification c'est juste la volonté de quelques élus.

Le remaniement du parking devait permettre d'augmenter les places, il en a été autrement.

Le label « Village métier d'art » permettait à des artistes et des artisans d'exposer leurs œuvres dans une salle d'exposition qui disparaît avec la vente à l'Office de tourisme.

Il y a pénurie de logements pour les saisonniers en particulier dans la restauration et rien n'est fait pour améliorer la situation.

Il y a un manque de communication et de concertation entre les habitants et les élus.

Commentaire du commissaire

Il prend acte

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



- **Madame LACOMBE (Conques)** [courrier](#)

Conques est au centre de la commune nouvelle. Ce village appartient à tous les artisans, artistes et commerçants qui y vivent et qui en vivent. Ils ont droit à des services de proximité comme les habitants d'origine.

Les bâtiments communaux pourraient être mis aux normes actuelles pour un coût raisonnable et trouver une autre utilisation.

Conques est un phare pour la notoriété du département et les recettes que cela génère profite à tout le département.

Déplacer le chef-lieu de la commune nouvelle à Saint-Cyprien-sur-Dourdou affaiblirait encore plus Conques qui a déjà perdu des services publics.

Commentaire du commissaire

Il prend acte

- **Docteur FAU François, Docteur FAU-LEMAIRE Danielle (Conques)** [courrier](#)

La première remarque concerne les conseillers municipaux et le maire délégué qui évitent tout dialogue et ne rentrent pas en contact avec la population.

La mairie actuelle de Conques est en très bon état et l'Office de tourisme est très bien situé au centre du village, pourquoi changer tout cela ?

Le parking à l'entrée de Conques était au départ réservé aux habitants mais tout le monde peut y accéder, quant au grand parking en haut de Conques, sa rénovation a coûté très cher pour un résultat peu convaincant.

Enfin pourquoi le départ du maire fin 2023 et son influence auprès du conseil municipal pour choisir son successeur.

Commentaire du commissaire

Il prend acte

- **Madame LALLOZ Anne Christine (Conques)** [courrier mail](#)

Ce qui fait la richesse et l'intérêt de Conques c'est son histoire, son architecture, son trésor mais aussi ses habitants.

Les projets décidés par quelques-uns pour favoriser le tourisme vont accélérer le dépeuplement du village et Conques va devenir « une réserve vide de toute vie ».

Le manque d'explications « augmente le sentiment de chacun de se sentir déconsidéré, effacé, sans droit à la parole ».

Madame LALLOZ ne veut pas que Conques devienne une « réserve » sans habitant et donc sans âme et sans vie. Les services publics s'en vont et le manque d'informations et d'explications accentue le sentiment de déconsidération. Elle veut que Conques reste le chef-lieu de la commune qui est le seul attribut de son passé glorieux

Commentaire du commissaire

Il prend acte

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



- **Madame BLANC-CAUGANT Thérèse (Saint-Cyprien-sur-Dourdou)** [par mail](#)

Compte tenu de sa localisation et de son nombre d'habitants nous trouvons justifié que Saint-Cyprien-sur-Dourdou devienne le chef-lieu de Conques-en-Rouergue car Conques est difficile d'accès pour les personnes qui n'y vivent pas et qui pourraient avoir à s'y rendre pour des formalités administratives.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur GUIBERT Georges (Grand Vabre)** [par mail](#)

Bonjour je suis de Grand-Vabre et pour moi ce transfert n'est pas bon, car je pense que sur Conques il y a des structures adéquates pour, donc des frais supplémentaires pour la commune où je réside et une désertification de ce village.

Guibert

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur PAMELA Jérôme (Conques)** [par mail et courrier](#)

- *A l'attention de monsieur Christian SOULIE, commissaire-enquêteur*

Le projet de déplacement de la Mairie peut se comprendre si l'on ne considère qu'un seul fait : que St-Cyprien regroupe plus d'habitants que Conques.

Cependant il faut garder à l'esprit que le rayonnement de la communauté de communes est exclusivement celui de Conques.

Cet argument est essentiel et aurait dû jouer en faveur d'un renforcement du rôle administratif de Conques dans la Communauté de Communes, au lieu de son affaiblissement orchestré par la mairie depuis plusieurs années.

- Premier point : L'ancienne école de Conques offrait toutes les possibilités de développement à un coût très inférieur au coût du réaménagement du bâtiment de la mairie de St-Cyprien. Il aurait été possible d'installer dans ce bâtiment l'Office de tourisme ainsi que des bureaux et salles en complément aux locaux de la Mairie et de la Communauté de Communes. Au lieu de cela, le bâtiment de l'école a été bradé à un prix d'environ 250€/m², très inférieur à celui du marché. Une réunion publique a été demandée au Maire afin d'expliquer le bien-fondé de ce projet de vente aux habitants ; la réunion a été refusée. Par ailleurs les conditions dans lesquelles cette vente a été réalisée pourrait faire l'objet d'une enquête administrative concernant la bonne application des règles des marchés publics (publicité, évaluation par les Domaines).
- Second point : le bâtiment de l'actuelle mairie à Conques est raisonnablement grand et confortable, de construction récente. Le projet de la Mairie est d'y

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



installer l'Office du tourisme. C'est comme offrir des chaussures pointure 43 à un enfant de 6 ans. Ces locaux sont surdimensionnés pour l'OT.

- Troisième point : la dérive du coût du projet à St-Cyprien. On a compris qu'il y aurait eu quelques surprises techniques. Mais un projet bien conçu doit être étudié afin de parer au mieux aux aléas. Les surcoûts dont on entend parler sont faramineux lorsqu'on les rapporte à l'échelle de petites communes comme les nôtres. Lorsqu'un projet voit son coût prévisionnel augmenter, il y a deux attitudes : soit on remet la main à la poche, soit on réduit les ambitions du projet. Ayant géré de l'argent public tout au long de ma carrière, j'ai toujours privilégié la seconde approche, et je ne vois pas qu'elle ne puisse être appliquée à ce projet.
- En conclusion, ce projet de déplacement soulève de nombreuses questions, toutes liées à la bonne utilisation de l'argent public. La gestion financière et les choix qui ont été favorisés par la Mairie, devraient, à mon sens, faire l'objet d'un examen par la Cours des Comptes.

Bien cordialement

Jérôme PAMELA 11 rue du Couvent 12320 Conques

Commentaire du commissaire

Il prend acte en précisant que le surcout des travaux qui n'était pas connu à la constitution du dossier est connu aujourd'hui, il est de 32 000€.

- **Monsieur LACOMBE Claude (Conques)** [par mail](#)

Bonjour Monsieur Soulié,

Plusieurs personnes ayant attiré mon attention sur l'importance qu'il y aurait de répondre à l'enquête publique concernant le transfert de chef-lieu de la commune de Conques, sans être convaincu de l'utilité qu'il y a de le faire eu égard au traitement réservé par la mairie aux attentes des habitants du village, je viens vers vous pour exprimer mon ressenti.

- Tout d'abord, je m'interroge sur la pertinence de cette enquête réalisée plusieurs mois après le début de travaux de construction d'une nouvelle mairie dans le village voisin de Saint-Cyprien.
- En effet, il aurait été à mon sens plus logique de la mener avant que ces travaux ne débutent de façon à éviter un gaspillage d'argent public dans la mesure où ses conclusions feraient ressortir que c'est une erreur.
- Ceci soulève la question de savoir pourquoi les habitants n'ont pas au préalable été consultés sur la raison d'être d'un projet d'une telle importance.
- Il est bien dommage que l'arrêté d'enquête publique ne comporte aucune précision sur ce sujet.
- Concernant le village de Conques, ce projet ne peut évidemment que susciter un sentiment de frustration que je partage avec ses habitants.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



- Plusieurs causes expliquent ce ressenti.
- D'abord l'impression de subir encore plus une perte d'identité depuis la création de la commune nouvelle qui a vu les villages voisins bénéficier de l'appellation "Conques", la notion de "en Rouergue" étant assimilée à un holdup.
- Le fait de voir partir la mairie du village qui a donné son nom à la commune nouvelle vers un village voisin ne peut que renforcer ce ressenti.
- Ensuite, évidemment, la perte de services de proximité, les habitants du village ayant davantage besoin de ceux d'une mairie que d'un Office de tourisme.
- S'ajoute à cela un sentiment de spoliation trouvant sa source dans la façon dont est géré le patrimoine du village de Conques.
- En effet, si le besoin de disposer de locaux plus importants pour y abriter les services de la mairie est avéré, pourquoi ne pas exploiter ceux du village ?
- D'abord ceux de l'ancienne mairie qui dispose toujours d'une surface importante et qui nécessite justement une rénovation.
- Ensuite, plus anciennement, ceux de la gendarmerie qui disposait également d'une surface importante et qui a été vendue - d'aucuns disent bradée - il y a quelques années à un investisseur.
- S'ajoute à cela la vente de la mairie actuelle à la communauté de communes qui va priver les habitants de la seule salle où ils pouvaient se réunir.
- A travers ce projet de construction d'une mairie à Saint-Cyprien, force est de constater que les revenus tirés de ces cessions ne se retrouvent pas dans des investissements réalisés dans le village et dont les habitants pourraient bénéficier.
- Même si cela n'a qu'une valeur indicative, on ne peut que se poser des questions sur la façon dont est gérée la commune lorsque l'on considère la note de l'Argus des communes en matière de dépenses (2/20 la plus mauvaise du département...).
- Je pense que vous avez connaissance de la lettre restée sans réponse adressée au maire adjoint de Conques il y a moins d'un an dans laquelle un grand nombre d'habitants exprimaient leur désarroi sur les sujets précédemment cités mais aussi sur d'autres concernant le devenir du village.

En espérant par ces quelques mots concourir au maintien de la mairie dans le village de Conques, je vous prie d'accepter, Monsieur Soulié, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Claude LACOMBE [4 rue du château](#) [12320 CONQUES](#)
Tel 0788154883

*Commentaire du commissaire
Il prend acte.*



- **Monsieur REMY Floran (Conques)** [par mail](#)
A l'attention de monsieur Christian SOULIE, commissaire-enquêteur

Monsieur Soulié,
Je suis **contre** le transfert du chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue.
Salutations,
Rémi FLORENS

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame ROLS Janine (Conques)** [par mail](#)
A l'attention de monsieur Soulié, commissaire-enquêteur
Je suis **contre le** transfert du chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue.
Salutations,
Madame ROLS Janine

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame LACOMBE Annie (Conques)** [par mail](#)

Bonsoir Monsieur Soulié,
Effectivement, je m'en excuse je n'étais pas parvenu à accéder au bon document depuis mon smartphone.
Je souhaite donc vous faire part de mes observations et avis dans le cadre de l'enquête publique.

- A la lecture du projet, cette proposition de transfert ne me semble pas en adéquation avec les besoins des habitants du village de Conques mais également avec ceux d'autres communes déléguées.
- Tout d'abord, il présente le désavantage d'éloigner le chef-lieu de commune du centre de notre territoire, Conques étant d'un point de vue géographique bien mieux positionné en termes d'accessibilité notamment pour les résidents de Grand Vabre.
- En second lieu, il renforce la disparition du patrimoine communal et des équipements sur le site de Conques, démarche que l'on constate depuis la création de la commune nouvelle : vente de la gendarmerie, projet de vente de l'ancienne école... Il préfigure ainsi l'absence de salle communale source de lien social pour les habitants, et écarte toute perspective d'installation de nouveaux résidents permanents, démarche qui pourrait être facilitée par la réhabilitation de logements locatifs. Le site de Conques jouit depuis de nombreuses années d'une activité touristique importante et nécessaire qui ne doit pas être une entrave à une vie de village disposant de logements non saisonniers, de lieux de rencontres et de services de proximité.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



- Enfin nous subissons depuis la création de la commune nouvelle des contraintes importantes en termes d'accessibilité (arrêtés de circulation imposants des détours de plusieurs kilomètres pour certains résidents et source d'insécurité routière) tout en observant une dégradation de l'état de la voirie de certaines rues pavées, plus fréquentées qu'auparavant. Je me saisis donc de cette opportunité d'enquête pour signifier mon étonnement et mon inquiétude concernant le montant des investissements consacrés à cette nouvelle mairie au vu de la difficulté actuelle à entretenir correctement l'ensemble du bourg et du faubourg de Conques.

Je vous remercie de prendre en considération mes observations.

Bien cordialement

Annie Lacombe, 11 rue Charlemagne. 12320 Conques

*Commentaire du commissaire
Il prend acte.*

- **Monsieur MADRIERES Pierre (Grand-Vabre)** [par mail](#)

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Beaucoup d'interrogations sur une enquête publique qui ne manque pas d'interpeler quant à son « timing » et par voie de conséquence quant à son utilité dès lors qu'elle intervient alors même que la procédure de transfert du chef-lieu est déjà bien engagée :

- Bâtiment de la mairie à Conques déjà vendu,
- Travaux de la nouvelle mairie à St-Cyprien bien avancés (certes ces travaux concernent officiellement la mairie déléguée).

Au total une enquête purement formelle pour répondre aux obligations légales et...un service public de plus qui était au centre de la commune et qui s'éloigne de ce fait des habitants de Conques et surtout de Grand-Vabre (quid par exemple des habitants de La Vinzelle et des hameaux environnants qui devront faire, pour certains, 20 kms de plus pour se rendre à la mairie). Il faudra des engagements fermes et crédibles pour que les habitants impactés ne se sentent pas mis à l'écart (maintien des communes déléguées et maintien, a minima, des permanences actuelles de leur mairie).

Pierre Madrières- 2 rue de la Caminade. Grand-Vabre 12320 Conques-en-Rouergue

*Commentaire du commissaire
Il prend acte.*

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



- **Madame TAHIR Nadia (Conques)** *visite le 4 octobre sans laisser de note sur le registre.*

Cette personne tient un commerce au centre du village et a de nombreux différends avec la municipalité actuelle. Elle craint pour la pérennité de son commerce qui est sa seule source de revenus. Les différentes évolutions de la commune avec la suppression de la cantine puis celle de l'école et de la gendarmerie sans en informer au préalable la population lui fait craindre que les prochaines évolutions soient fatales à son activité commerciale.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Monsieur et Madame BOURDON (Grand Vabre)** [registre](#)

Ils sont choqués que l'enquête publique démarre après le début des travaux à Saint-Cyprien.

Conques est au centre de la commune nouvelle alors que Saint-Cyprien est situé à 28 km aller et retour de Grand-Vabre, c'est contraire à l'époque du changement climatique dans lequel on veut préserver l'environnement.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame MANHARIC M. Claude (Grand Vabre)** [registre](#)

Cette personne fait référence à la charte qui stipule que la notoriété de la commune nouvelle est associée à la commune de Conques et non à celle de Saint-Cyprien.

Elle pense qu'il sera difficile de trouver de nouveaux élus de Grand-Vabre car ils devront faire beaucoup de km pour assister aux réunions.

Conques doit rester un bourg vivant et non un parc d'attraction.

Pour ce qui est du bâtiment de la mairie le bâtiment de l'école n'aurait pas demandé de contraintes de parking.

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

- **Madame CARRIER Annie (Grand Vabre)** [registre](#)

Cette personne considère que la mairie doit être située au bourg centre de la nouvelle commune, mais Conques était située au centre de la commune nouvelle.

« Maintenant il faudra voir dans le temps ».

Commentaire du commissaire

Il prend acte.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



- **Monsieur BIEV Bruno (Grand Vabre)** [registre](#)

M. Biev était contre la création de la commune nouvelle et donc opposé au transfert de la mairie.

Commentaire du commissaire
Il prend acte.

- **Monsieur CABROL Michel (Noailhac)** [registre](#)

Il n'est pas contre le transfert du chef-lieu de Conques-en-Rouergue et demande que dans les prochaines décennies les mairies déléguées ne disparaissent pas, car la nouvelle mairie est située à une extrémité de la commune nouvelle et impose aux citoyens des communes les plus éloignées de faire de nombreux kilomètres.

Les mairies déléguées se doivent d'apporter les mêmes services que la mairie principale les jours pendant lesquels elles sont ouvertes.

Dans ce cadre les élus devraient pouvoir renseigner les habitants sur des documents d'urbanisme sans qu'ils soient obligés de se déplacer à la commune chef-lieu, c'est particulièrement important pour les personnes âgées qui ne maîtrisent pas forcément l'informatique ou qui, au vu de leur âge, ne peuvent pas se déplacer.

Commentaire du commissaire
Il prend acte.

- **Madame BUESSINGER Michèle (Noailhac)** [registre](#)

Mme Buessinger pense que le projet de transfert est tout à fait justifié compte tenu des avantages qu'amène ce transfert. Mais il est important de conserver des communes déléguées qui apporteront les mêmes services que le chef-lieu et qui permettront plus de proximité.

Commentaire du commissaire
Il prend acte.

- **Madame MARAGOU Nelly (Saint-Cyprien-sur-Dourdou)** [registre](#)

Cette personne est favorable au projet de transfert du chef-lieu.

Commentaire du commissaire
Il prend acte.



- **Madame HIRSCHAUER Chantal (Saint-Cyprien-sur-Dourdou)** [registre](#)

Elle regrette que ce projet n'ait pas été présenté à la population et n'ait pas fait l'objet de débat. Le coût astronomique du projet va retomber sur les habitants. La politique de toujours plus de touristes va transformer Conques en musée payant et aucune solution alternative n'a été recherchée. Il n'y a jamais eu de bilan des opérations engagées depuis 6 ans avec la nouvelle municipalité.

Commentaire du commissaire

Il prend acte de ces remarques qui sont souvent reprises par les habitants de Conques.

- **Monsieur DANGLES Jean Marie (Saint-Cyprien-sur-Dourdou)** [registre](#)

Il est favorable au transfert du chef-lieu.

Commentaire du commissaire

Il prend acte de cette position, sans toutefois donner des arguments justifiant ce transfert.



3.3 – Conclusions

De l'étude et de l'analyse du dossier afférant au projet, et à la suite des éléments recueillis auprès des différentes personnes rencontrées et de la visite sur les lieux, il ressort que concernant le projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune de Conques vers la commune déléguée de Saint Cyprien sur Dourdou, ce projet paraît matériellement tout à fait réalisable.

Cependant le commissaire enquêteur a constaté que les travaux de démolition et de déménagement de la mairie de Saint Cyprien sur Dourdou ont débuté avant le résultat de l'enquête publique. (Cf. photos)



La démolition du bâtiment contigüe à la mairie a entraîné des frais supplémentaires évalués à 32 680,44 € TTC. En effet la nouvelle construction nécessite de « couler » des piliers pour construire un bâtiment sur un sol marécageux, ce qui n'était pas prévu à l'origine (cf. annexe).

De nombreuses personnes de Conques en Rouergue ont donné leur avis sur ce projet soit en rencontrant le commissaire enquêteur lors des deux permanences (24 personnes) soit par mail (9 personnes) ou par courrier (22 personnes).

Au total 55 observations ont été déposées, majoritairement par des habitants de Conques. Il ressort de ces observations que beaucoup de personnes sont opposés à ce projet.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



Liste des principales remarques :

- Pourquoi les travaux à Saint Cyprien ont commencé avant les résultats de l'enquête publique ? Les administrés ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli.
- Pourquoi vend- t- on la mairie de Conques ? Pour financer la mairie de Saint Cyprien comme on a vendu d'autres biens appartenant à la commune de Conques qui ont permis de financer des équipements dans d'autres communes (Noailhac). Cet argent devrait d'abord profiter aux habitants de Conques.
- Les habitants de Conques se plaignent de ne pas être mis au courant des projets de la commune mais d'en être informés à postériori.
- La vente de la mairie supprime les seules salles de réunion du village de Conques.

Commentaire du commissaire

Certaines remarques sont certainement excessives et empreintes de parti pris mais d'autres doivent être prises en compte.

3.4 – Avis du commissaire enquêteur

- Vu le dossier d'enquête déposé dans les mairies déléguées de Grand Vabre, de Noailhac, de Saint Cyprien sur Dourdou et au siège de l'enquête à Conques durant la totalité de l'enquête
- Vu les enseignements tirés de la visite du site concerné par la présente enquête constatant que les travaux ont précédé l'enquête

En conséquence de ce qui précède :

- Vu les observations portées sur le registre au cours de l'enquête publique qui mettent en avant 5 points :
 - Absence de dialogue entre les élus et les habitants qui génère pour les habitants un sentiment de mépris de la part des élus et de non-respect de la démocratie
 - Sensation de pillage des biens de la commune de Conques au profit des autres communes

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



- Disparition de la salle des fêtes et de la salle d'exposition à Conques
- Nécessité d'entretenir le cœur du village de Conques au niveau des voies de circulation pavées
- Absence d'argument au profit du déplacement du chef-lieu de la part des citoyens favorables à ce projet

Notons enfin que le commissaire a interrogé les frères de la « communauté des Premontres de Mondaye » qui ne veulent pas que Conques devienne un simple parc d'attraction sans habitant. Il manque des logements à l'année pour les personnes qui veulent travailler à Conques. Il est nécessaire d'entretenir comme c'était le cas autrefois les pavés qui entourent l'abbatiale.

Considérant, que ce projet de procéder au déplacement du chef-lieu de la commune de Conques vers la commune de Saint Cyprien sur Dourdou :

- Se fera au profit de la commune de Saint Cyprien sur Dourdou
- Ne remet pas en cause le nom de la commune de Conques en Rouergue
- Enfin, ce projet peut faciliter le développement des entreprises locales créatrices d'emplois situées sur la commune de Saint Cyprien sur Dourdou qui gardera ainsi les services publics indispensables à l'installation de nouveaux habitants.

D'autre part,

- Ce projet ne remet pas en cause ou n'entravera pas, par son objectif le rayonnement et le leadership de la commune de Conques vis-à-vis des visiteurs.
- Ce projet reflète parfaitement la situation actuelle sur le terrain, car la commune de Saint Cyprien sur Dourdou concentre plus de la moitié des habitants de la commune nouvelle.
- La nouvelle mairie sera plus facilement accessible, au niveau du parking pour se garer et pour les personnes à mobilité réduite avec la mise à disposition d'un ascenseur.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



- Le dossier d'enquête fournissait, au lecteur, les informations nécessaires pour qu'il puisse se forger un jugement sur ce dernier. Il était très axé sur les aspects techniques de la construction de la nouvelle mairie, sans beaucoup d'argument pour justifier le projet.
- Le public a été régulièrement averti de la tenue de l'enquête et a pu consulter le dossier dans des conditions normales d'accessibilité malgré ce qui a été dit ou écrit dans les observations.
- Le choix opéré, par le conseil municipal, a été fait dans le souci de servir l'intérêt général. Cependant il aurait dû informer plus largement les administrés de ses choix
- Le projet initié il y a plusieurs années, a été à chaque étape approuvé à l'unanimité par le conseil municipal sans vote contre ni abstention. Il s'agit donc d'un choix politique qu'un commissaire ne peut remettre en question malgré les nombreuses observations et remarques soulevées par les habitants de Conques.
- L'enquête s'est déroulée sans incident qui soit de nature à l'entacher d'irrégularité



SOULIE Christian, Commissaire enquêteur, émet au regard du projet tel qu'il est prévu dans le dossier soumis à l'enquête publique :

Un avis favorable pour le transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue avec cependant des réserves.

Réserves :

L'opération ne pourra se réaliser qu'après la création d'une salle des fêtes à Conques pour permettre aux associations et aux administrés de la commune de se réunir en remplacement de celle qui était située sous les locaux de la mairie.

Il est nécessaire de remplacer la salle d'exposition qui est utilisée à l'occasion de manifestations avec des artisans et des artistes

Afin de dissiper les malentendus, de rectifier des informations erronées, et d'éclairer les citoyens sur le devenir de leur commune et de faire disparaître le sentiment de manque de considération, plusieurs réunions d'information devront être organisées rapidement dans un souci d'apaisement sur la commune de Conques.

Faire en sorte que le cœur du village reste propre et entretenu en particulier aux niveaux des voies de circulation pour les véhicules et les piétons et autour de l'abbatiale.

Fait à Rodez le 18 octobre 2023
Le Commissaire enquêteur

Christian SOULIE



4 – ANNEXES



4.1 Arrêté de la préfecture de l'Aveyron



Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Service de la Légalité

Arrêté n°

du 4 août 2023

Objet : Ouverture d'une enquête publique concernant le transfert de chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2112-2 et suivants ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R 134-3 à R 134-32 ;

VU le décret du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Aveyron ;

VU le décret du 6 mai 2021 nommant Madame Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-323-01 BCT du 19 novembre 2015 portant création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Conques-en-Rouergue ;

VU la délibération du 25 octobre 2022 du conseil municipal de Conques-en-Rouergue sollicitant l'ouverture d'une enquête publique pour procéder au changement de chef-lieu de la commune nouvelle de Conques-en-Rouergue ;

VU la délibération du 12 juillet 2023 du conseil municipal de Conques-en-Rouergue relative à l'enquête publique préalable au changement de chef-lieu de la commune nouvelle de Conques-en-Rouergue ;

VU le dossier présenté à l'appui de cette demande ;

VU l'arrêté n°12-2023-01-09-00003 du 9 janvier 2023 fixant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2023 ;

1/4

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L 2112-2 du CGCT le transfert de chefs-lieux de communes nécessite la réalisation préalable d'une enquête publique menée sur le fondement des dispositions du code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département prescrit cette enquête dès lors qu'il a été saisi par le conseil municipal d'une demande à cet effet ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

— A R R E T E—

Article 1^{er} : Il sera procédé sur le territoire de la commune de Conques-en-Rouergue à une enquête publique portant sur le projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques-en-Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Article 2 : Cette enquête se déroulera du lundi 18 septembre au mercredi 4 octobre 2023 inclus.

Article 3 : Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête sera inséré par les soins de la Préfecture dans les deux journaux suivants :

« La Dépêche du Midi » « Centre Presse »

à large diffusion locale.

Cet avis sera publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci.

Les frais de publication dans la presse seront à la charge de la commune de Conques-en-Rouergue.

Article 4 : Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, le maire de Conques-en-Rouergue rendra public l'avis informant le public de l'enquête par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune.

Article 5 : Monsieur Christian SOULIE, retraité de la chambre de commerce et d'industrie est nommé commissaire-enquêteur.

Il recevra en personne les observations du public aux jours et heures ci-après :

- en mairie déléguée de Conques : le lundi 18 septembre 2023 de 14 à 17h et le mercredi 4 octobre 2023 de 14h à 17 h ;
- en mairie déléguée de Grand Vabre : le jeudi 28 septembre de 13h30 à 17h30 ;
- en mairie déléguée de Noailhac : le mardi 19 septembre de 14h à 17h ;
- en mairie déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou : le jeudi 21 septembre 2023 de 9h à 12h.

Monsieur SOULIE sera autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements liés à la présente enquête.

Article 6 : Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que 4 registres d'enquête préalablement cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la Mairie de Conques-en-Rouergue ainsi qu'aux mairies déléguées

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



de Noailhac, Grand-Vabre et Saint- Cyprien-sur-Dourdou. Ces registres seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra en prendre connaissance chaque jour ouvrable aux heures d'ouverture des bureaux

- en mairie déléguée de Conques :
- en mairie déléguée de Grand Vabre :
- en mairie déléguée de Noailhac :
- en mairie déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou :

les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 ;

les lundis de 9h à 12h ;
les mardis de 13h30 à 17h30 ;

les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12 h.

Pendant l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune où l'adresse dédiée suivante : enquetepublicuemairie@conques-en-rouergue.fr a été créée.

Le public pourra présenter ses observations :

- soit en les consignait directement sur les registres à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur,
- soit en les adressant par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Conques-en-Rouergue. Ces observations seront annexées au registre.
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublicuemairie@conques-en-rouergue.fr, courriel à l'attention du commissaire- enquêteur.

Article 7 : À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Après avoir examiné les observations recueillies et entendu toute personne qui lui paraît utile de consulter, le commissaire enquêteur rédigera un rapport énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de Conques-en-Rouergue le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera en outre transmise à la Préfecture de l'Aveyron, Pôle structures territoriales-élections.

Après accomplissement de ces formalités, le conseil municipal de la commune de Conques-en- Rouergue donnera son avis.

A l'issue, le maire de la commune de Conques-en-Rouergue transmettra au Préfet la délibération de son conseil municipal ainsi qu'une copie du dossier d'enquête, du registre et des conclusions du commissaire enquêteur.

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



Article 8 :Les personnes intéressées pourront obtenir une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant au maire de Conques-en-Rouergue ou à la Secrétaire Générale de la Préfecture, dans les conditions prévues au code des relations entre le public et l'administration.

Article 9: La Secrétaire Générale de la Préfecture, le Maire de Conques-en-Rouergue et le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Article 10 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 4 août 2023

Pour le Préfet et par délégation,

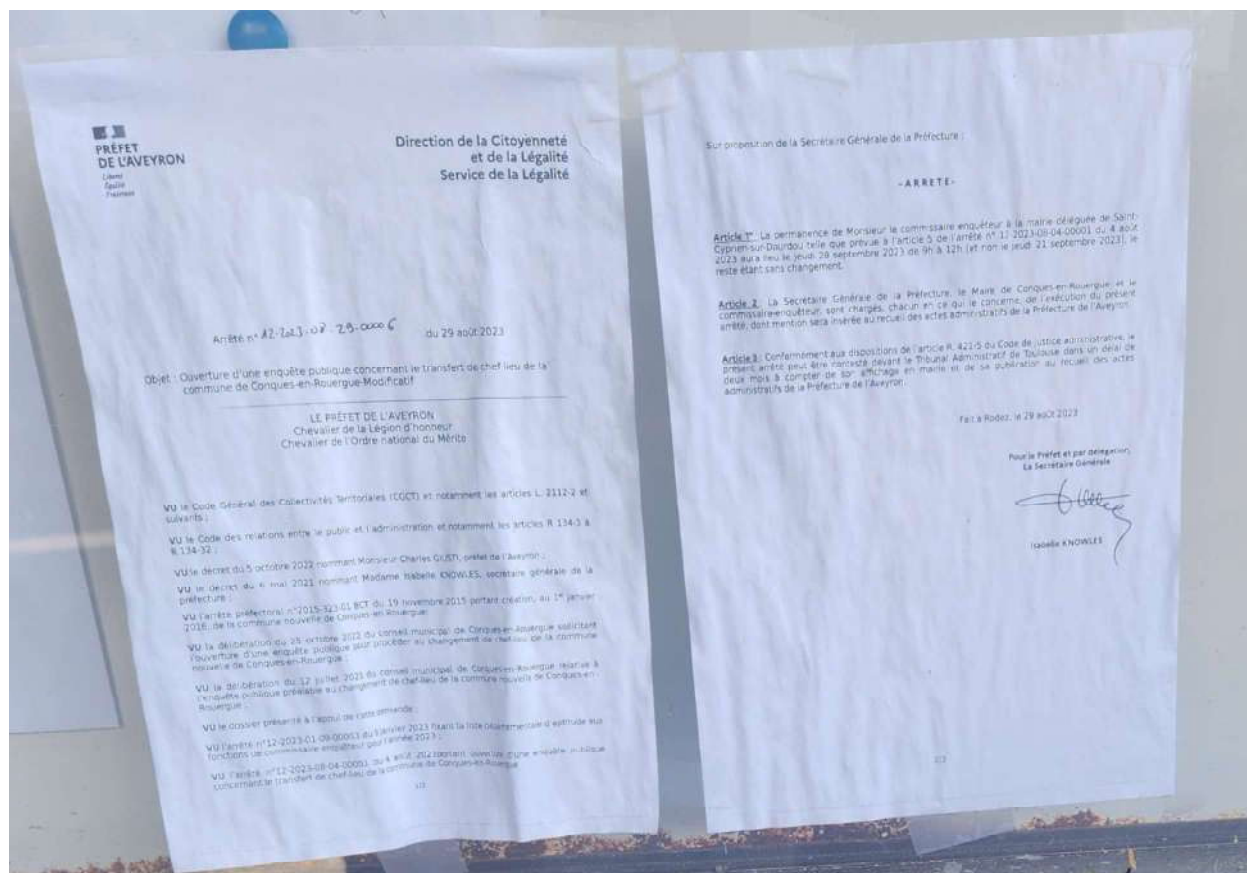
La Secrétaire Générale

Isabelle KNOWLES

4.2 Arrêté préfectoral modificatif

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



4.3 Plan de financement de la réhabilitation de la mairie de Saint Cyprien sur Dourdou

Dépenses en € HT		Subvention sollicitée en euros	
Travaux	2023 : 637 364.5€ 2024 : 390 582.45€	Subvention Etat – 38 %	388 729,81€
		Subvention région	En attente
		Subvention Département – 11%	110 000.00€
		Autofinancement – 51 %	529 217.14€
TOTAL	1 027 946,95€	TOTAL	1 027 946,95€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité -

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce plan de financement.

Pour = 16 – Contre = 0 – Abstentions = 0

Fait et délibéré à Conques-en-Rouergue,
les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Bernard LEFEBVRE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
le 13 juillet 2023 et
publication ou notification
du

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



4.4 Projet de travaux modificatif

**EARL PIERRE
ALDEBERT**
2000 00000 0000 0000

2021-269-ST CYPRIEN SUR DOURDOU-Commune de
Conques-Réhabilitation Mairie

SETEC

31/07/2023

BUREAU D'ETUDES
CONSTRUCTIONS ENERGIES

PROJET DE TRAVAUX MODIFICATIFS

PRESTATIONS		PHASE : PRO			
		U	Q	Prix unit en € H. T.	Prix total en € H. T.
DESCRIPTION DES OUVRAGES - PRESTATION DE BASE					
DESCRIPTION DES OUVRAGES					
4.2	ADAPTATION SYSTEME CONSTRUCTIF, FONDATIONS SEMI-PROFONDES SUITE ETUDE GEOTECHNIQUE				
TRAVAUX EN PLUS VALUE					
4.3	TERRASSEMENTS				
	Terrassement en puits à la tarière (diam 130 et 90) compris évacuation	m3	69,60	110,00	7 656,00 €
4.4	FONDATIONS - INFRASTRUCTURES				
	Gros béton pour fondations en puits	m3	68,00	200,00	13 600,00 €
	Massifs BA en têtes des puits	m3	6,33	450,00	2 848,50 €
4.6	SUPERSTRUCTURE				
	Elévation, RdC				
	Poteaux BA (25*20)	m3	0,46	1 300,00	600,80 €
	PPI 20/20	ml	12,00	75,00	900,00 €
	Elévation, R+1				
	Poteaux BA (25*20)	m3	0,44	1 300,00	565,50 €
	PPI 20/20	ml	7,30	75,00	547,50 €
	Poutre BA en T coulée en place pour passage réseaux	m3	0,38	1 800,00	678,80 €
	Elévation, R+2				
	Poteaux BA (25*20)	m3	0,44	1 300,00	565,50 €
	PPI 20/20	ml	7,30	75,00	547,50 €
	Poutre BA en T coulée en place pour passage réseaux	m3	0,26	1 800,00	468,00 €
TRAVAUX EN MOINS VALUE					
	Terrassement en déblais pour fouilles des fondations	m3	-4,10	42,00	-172,20 €
	Gros béton pour fondations	m3	-1,10	200,00	-220,00 €
	Semelles et massifs en béton armé	m3	-3,00	450,00	-1 350,00 €
TOTAL PRESTATION DE BASE - HT					27 233,70 €
TVA					5 446,74 €
TOTAL - € TTC					32 680,44 €

ALDEBERT PIERRE
2000 00000 0000 0000
86 rue du Soleil Couchant - ZA Bel Air - 12510 DRUELLE
Tél. 05 65 76 02 22 - Fax 05 65 76 02 23
aldebert.pierre@wanadoo.fr

86 rue du Soleil Couchant - ZA Bel Air - 12510 DRUELLE - Tél. 05 65 76 02 22 - contact@aldebert-pierre.fr
SARL au capital de 8 000 € / N° SIRET 431 746 692 00026 / Code APE 4120 B / N° TVA FR 38 431 746 692

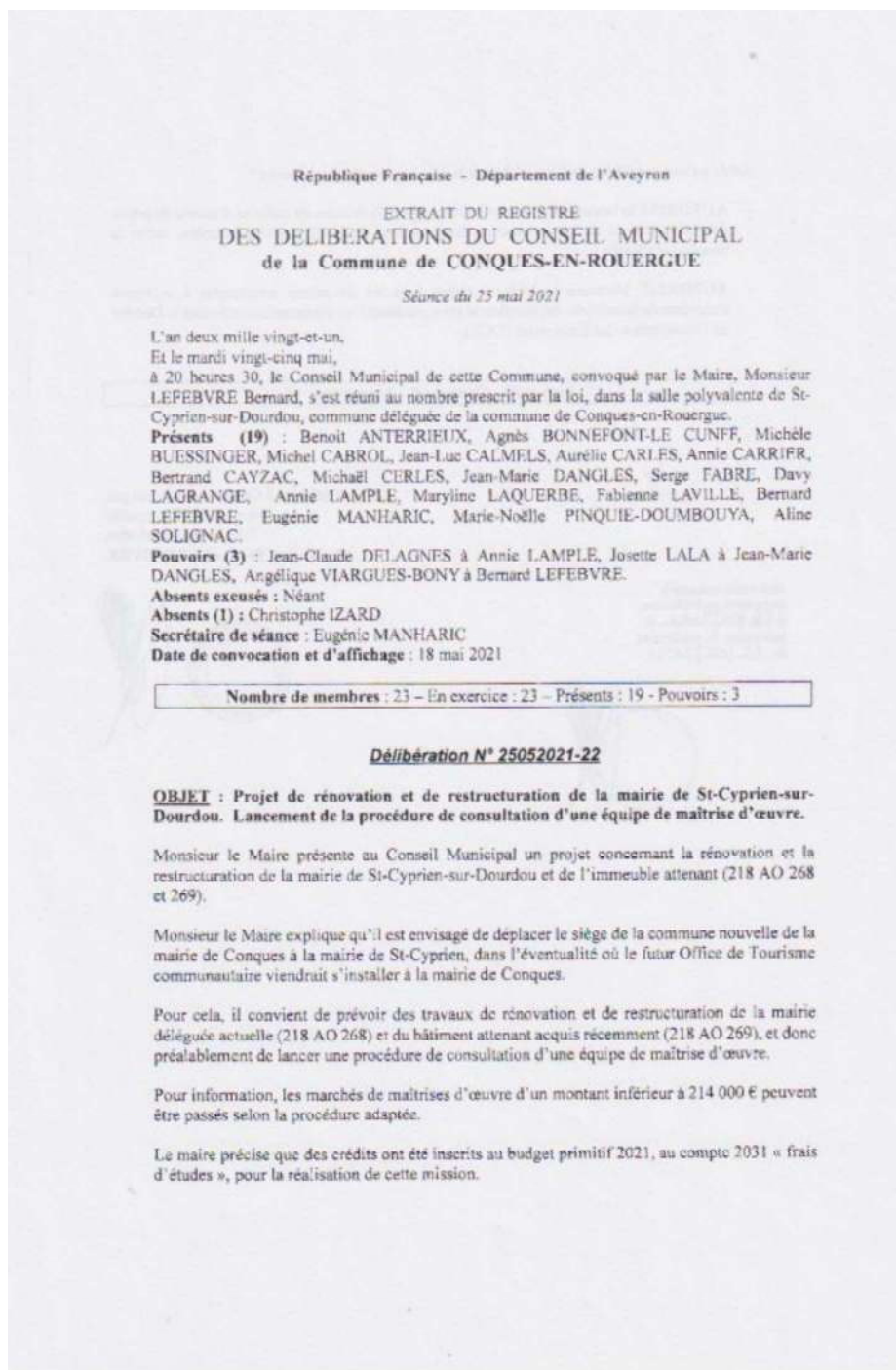
QUALIMAT
2113

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



4.5 Délibération de la commune de Conques en Rouergue du 25 mai 2021



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation et de restructuration de la mairie de St-Cyprien-sur-Dourdou, selon la procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et principalement les documents composant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Pour = 22 – Contre = 0 – Abstentions = 0

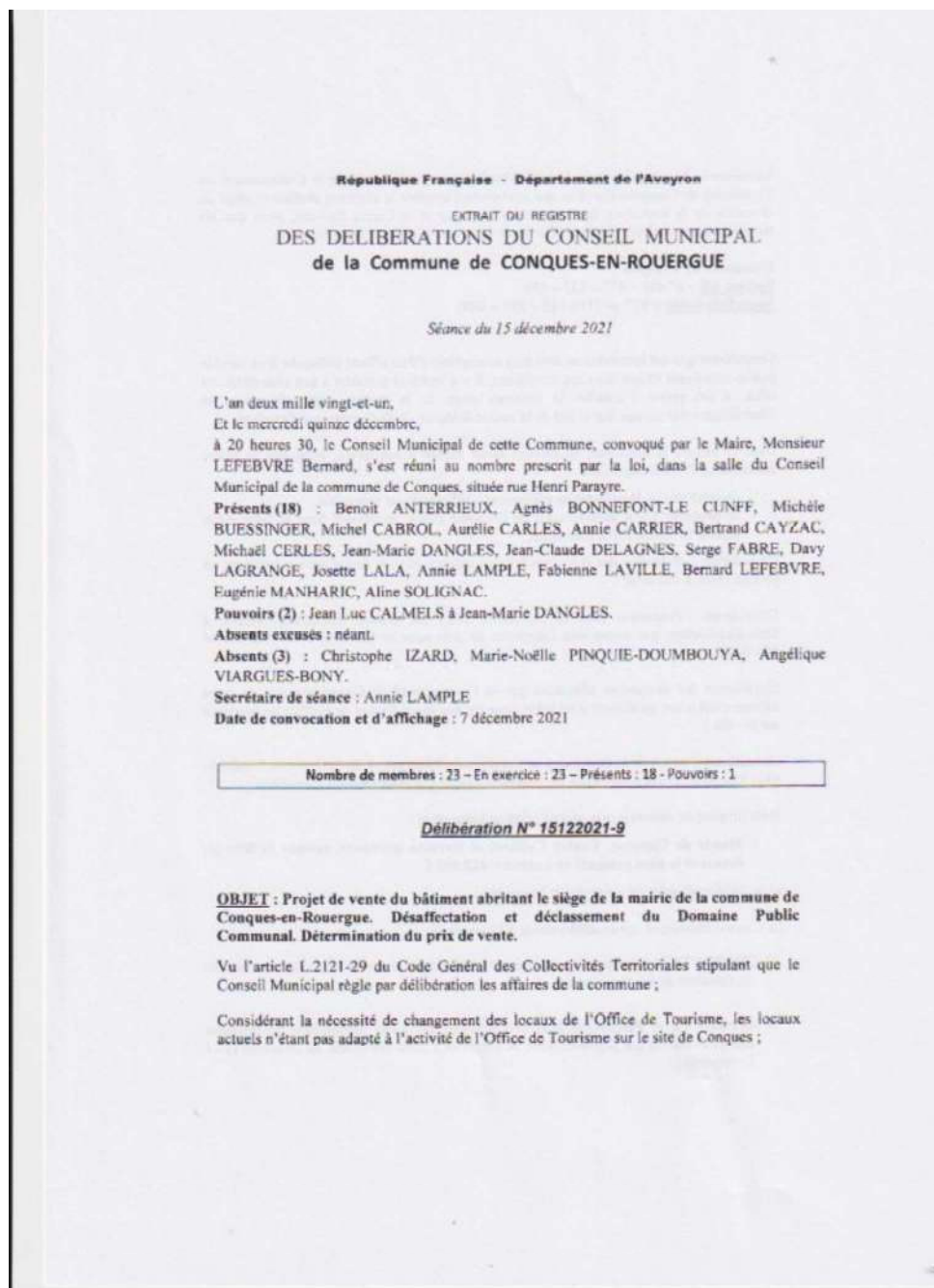
Fait et délibéré à Conques-en-Rouergue,
les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Bernard LEFEBVRE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
le 16/01/2011 et
publication ou notification
du 16/01/2011





4.6 Délibération de la commune de Conques en Rouergue du 15 décembre 2021



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Communauté de Communes de Conques-Marcillac qui souhaiterait acquérir le bâtiment abritant le siège de la mairie de la commune de Conques-en-Rouergue et le Centre Culturel, ainsi que les terrains attenants, situés rue Henri Parayre à Conques, et cadastrés comme suit :

Commune de Conques
Section AB – n° 403 – 477 – 533 – 536
Superficie totale = 917 m² (195 + 15 + 299 + 408)

Considérant que cet immeuble ne sera plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions, il y a intérêt à procéder à son aliénation. En effet, il est prévu d'installer le nouveau siège de la mairie, après rénovation et réhabilitation des locaux, sur le site de la mairie déléguée de St-Cyprien-sur-Dourdou.

Dans le cas où la procédure de cession serait menée à son terme, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation pratique et juridique de cet immeuble,
- de procéder à son déclassement du Domaine Public communal pour le faire entrer dans le Domaine Privé communal,

Considérant l'évaluation des domaines faite en octobre 2019 et fixant pour le bâtiment un prix de vente à 422 000€ ;

Considérant l'évaluation faite en novembre 2021 par Maître SELIEVE, Notaire à Marcillac-Vallon, qui donne une fourchette de prix pour le bâtiment entre 440 000 et 460 000€ ;

Considérant les démarches effectuées par la Communauté de Communes sur un autre bâtiment qui n'ont pu aboutir à un achat pour les nouveaux locaux de l'office de tourisme sur la ville ;

Considérant l'intérêt de la Commune de Conques-en-Rouergue et du territoire de Conques-Marcillac de disposer d'un Office de Tourisme adapté à la fréquentation touristique ;

Il est proposé de déterminer le prix de mise en vente ainsi :

- **Mairie de Conques, Centre Culturel et terrains attenants, suivant la liste ci-dessus et le plan présenté en annexe = 422 000 €**

et de valider le projet de vente de cet immeuble ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation pratique et juridique de la mairie de Conques à la date de signature de l'acte de vente ;
- **APPROUVE et PRONONCE** le déclassement des biens immobiliers communaux décrits ci-dessus qui passeront donc du Domaine Public communal au Domaine Privé Communal ;



➤ **VALIDE** le projet de cession des biens immobiliers situés rue Henri Parayre à Conques et énumérés ci-dessus, au prix de 422 000 € ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches relatives au projet de cession, à signer les actes de transfert et de cession.

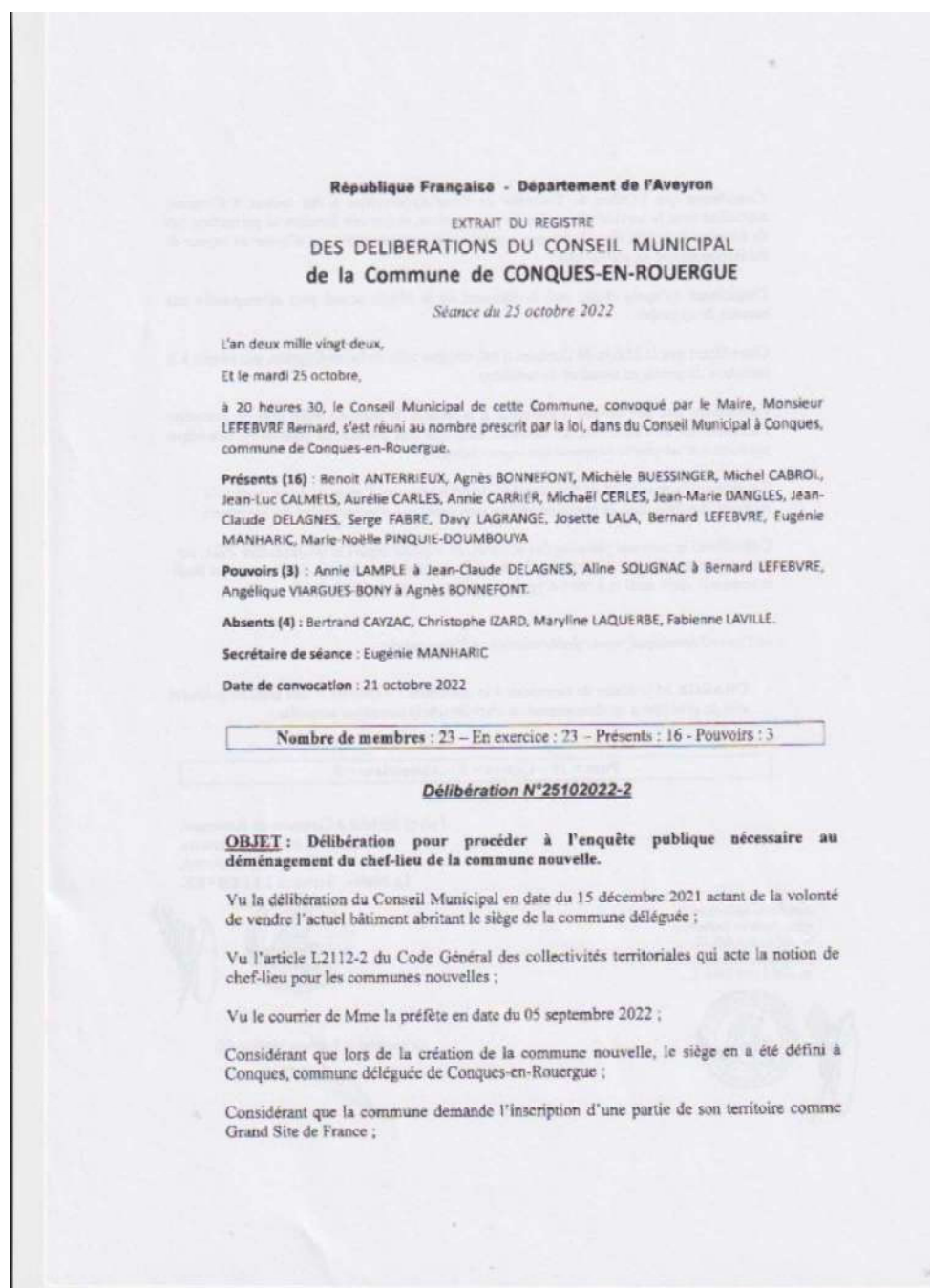
Pour = 19 – Contre = 0 – Abstentions = 0

Fait et délibéré à Conques-en-Rouergue,
les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Bernard LEFÈVRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
le 16/12/2021 et
publication ou notification
du 17/12/2021.



4.7 Délibération de la commune de Conques en Rouergue du 25 octobre 2022



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



Considérant que l'Office de Tourisme de Conques-Marcillac a des locaux à Conques, mutualisé avec le service patrimoine de la commune, et que ces derniers ne permettent pas de recevoir le public dans de bonnes conditions et ne permettent pas d'avoir un espace de médiation adapté au public reçu ;

Considérant qu'après étude, seul le bâtiment de la Mairie actuel peut correspondre aux besoins de ce projet ;

Considérant que la Mairie de Conques n'est, comme celle de Saint-Cyprien, pas adaptée à la réception du public en situation de handicap ;

Considérant que des travaux s'imposent à la Mairie de Saint-Cyprien afin de permettre l'accessibilité de l'ensemble du bâtiment ainsi que des travaux de rénovation thermique permettant d'adapter le bâtiment aux enjeux actuels ;

Considérant la possibilité de faire une Mairie déléguée pour Conques qui permettra de recevoir le public dans de bonne condition sans problème d'accessibilité du bâtiment ;

Considérant le nouveau planning des accueils, en vigueur depuis le 06 décembre 2021, sur l'ensemble des Mairies déléguées qui prévoit l'ouverture de la Mairie de Conques les lundi et mercredi après midi et à Saint-Cyprien tous les matins excepté le lundi ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **CHARGE M** le Maire de demander à la préfecture l'ouverture d'une enquête publique afin de procéder à un changement de chef-lieu de la commune nouvelle ;

Pour = 19 – Contre = 0 – Abstentions = 0

Fait et délibéré à Conques-en-Rouergue,
les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Bernard LEFEBVRE.

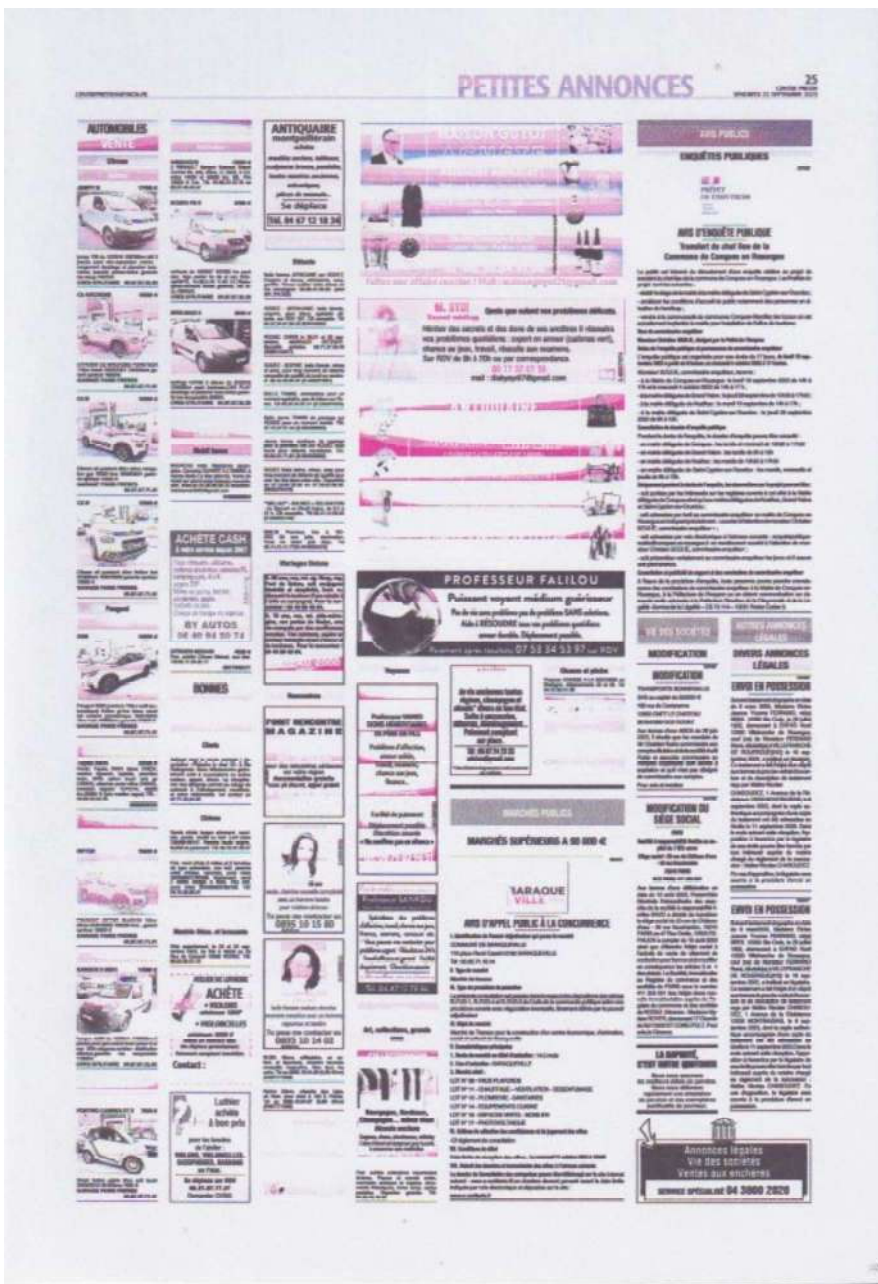
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
le 26/10/2022, et
publication ou notification
du 26/10/2022.



La secrétaire, Eugénie MANHARIC

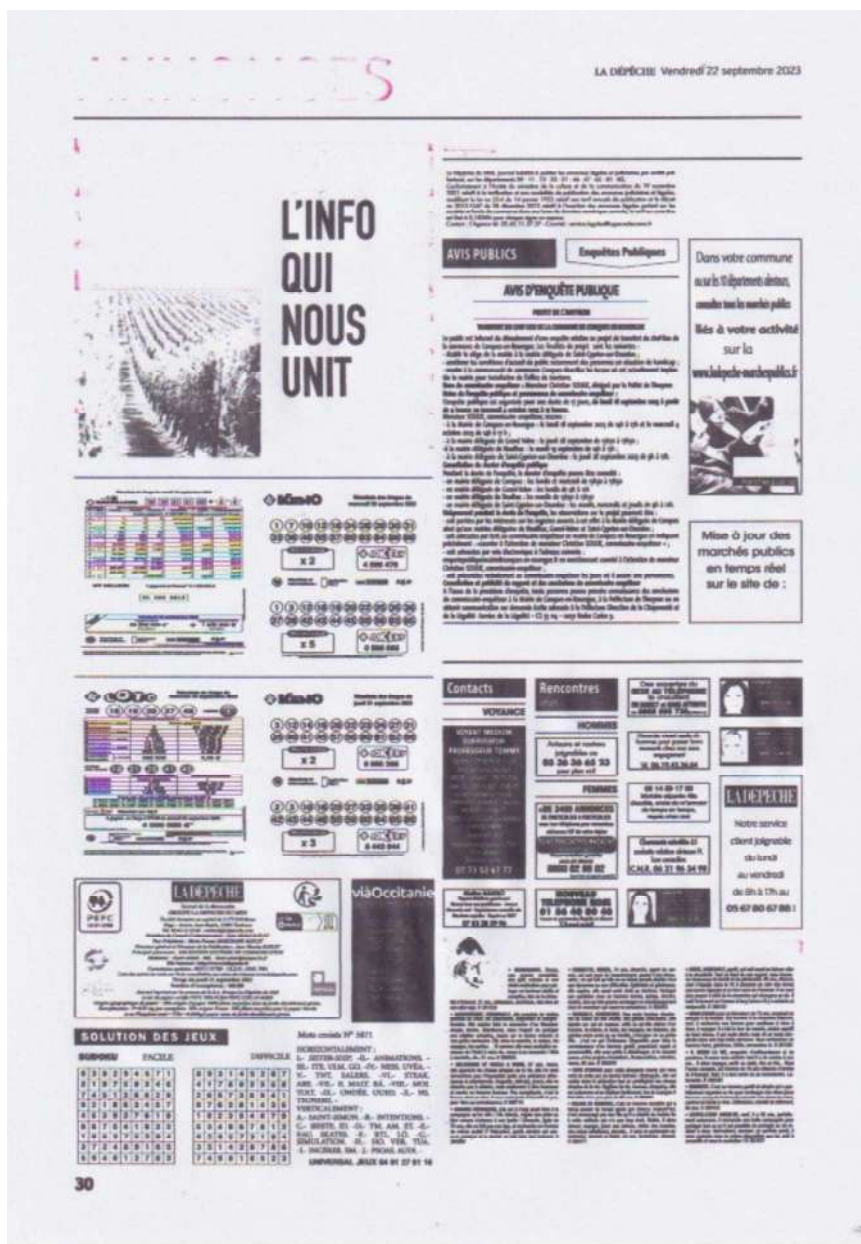
4.8 Parution dans la presse locale

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.



Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

52



La Dépêche du midi 22 septembre 2023

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



4.9 Budget principal de la commune effectif du personnel

COMMUNE CONQUES EN ROUERGUE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

IV – ANNEXES					IV		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					B9		
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 1 ^{er} cl	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	4,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	C	3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire principal	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00

Page 1

Projet de transfert du chef-lieu de la commune de Conques en Rouergue, de la commune déléguée de Conques vers la commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Commissaire enquêteur : Christian SOULIE



COMMUNE CONQUES EN ROUERQUE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + j + k + l + m)		16,00	11,00	27,00	27,00	0,00	27,00

(1) Les grades ou emplois sont répartis conformément à la circulaire n° MCR 18788001000 du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également répartis dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B et C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la durée de travail prévue par le délibérant créant l'emploi.

(4) Effectifs temps plein annuels (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur durée de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs annuels * durée de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (durée de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 50 % (durée de travail = 50 %) présent toute l'année correspond à 0,5 ETPT ; un agent à temps partiel, à 90 % (durée de travail = 90 %) présent toute l'année (ex : CDD de 9 mois, non rémunéré à mi-année) correspond à 0,45 ETPT (0,9 * 0,5 / 12).

(5) Emplois dont les relations ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

